

**PRÉSENTS** Mme Louise Champoux-Paillé, vice-présidente (vidéoconférence)  
Mme Caroline Barbir, secrétaire (vidéoconférence)  
M. Jean-François Bussières (vidéoconférence)  
M. Louis Gagnon (vidéoconférence)  
M. Guillaume Gfeller (vidéoconférence)  
Dre Marie-Josée Hébert (vidéoconférence)  
Dre Valérie Lamarre (vidéoconférence)  
Mme Annie Lemieux (vidéoconférence)  
Mme Anne Lyrette (vidéoconférence)  
Mme Céline Morellon (vidéoconférence)  
M. Frédéric Perrault (vidéoconférence)  
Mme Annie Pelletier (vidéoconférence)  
Dr Jean Pelletier (vidéoconférence)  
Mme Angèle St-Jacques (vidéoconférence)

**INVITÉS** Mme Isabelle Demers, présidente-directrice générale adjointe (vidéoconférence)  
Mme Camille Morasse-Bégis, adjointe à la présidente-directrice générale (vidéoconférence)  
Mme Karine Bouchard, directrice adjointe des soins infirmiers (vidéoconférence)  
M. Benoit Bouffard, adjoint au directeur des ressources financières et de la logistique (vidéoconférence)  
Mme Lucie Dufresne, adjointe à la DPCLCRP, volet communications et relations publiques (vidéoconférence)  
Dr Marc Girard, directeur des services professionnels (vidéoconférence)  
Dr Jacques L. Michaud, directeur du centre de recherche (vidéoconférence)  
Mme Valérie Pelletier, directrice des soins infirmiers (vidéoconférence)

**EXCUSÉS** Mme Ann MacDonald, Présidente  
Mme Marie-Pierre Bastien  
Mme Delphine Brodeur (membre observateur sans droit de vote)  
Dr Patrick Cossette

**RÉDACTION** Mme Manon Houle

---

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance régulière et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du 27 janvier 2023
3. Huis clos  
[REDACTED]
- 3.2. Agenda consensuel
  - 3.2.1. Affaires médicales et cliniques
    - 3.2.1.1 Congé de service
    - 3.2.1.2 Prolongation d'un congé de service
    - 3.2.1.3 Démission dans le cadre d'un contrat de transition de fin de carrière



CHUSJ en tant que Centre d'expertise en traumatologie

- 11. Gouvernance et affaires corporatives**
  - 11.1. Comité de gouvernance et d'éthique
    - 11.1.1. Rapport de la Présidente
- 12. Qualité, sécurité, performance et éthique**
  - 12.1. Rapport finanl Agrément Canada – séquence 4**
  - 12.2. Tableau de bord du CA**
  - 12.3. Comité de vigilance et de la qualité**
    - 12.3.1. Rapport de la Présidente
    - 12.3.2. Dépôt du tableau de bord du CVQ
    - 12.3.3. Bilan sondage expérience patient-famille 2021-2022
    - 12.3.4. Bilan annuel alertes-rappels-avis
- 13. Affaires financières, matérielles, immobilières et informationnelles**
  - 13.1. Comité de vérification**
    - 13.1.1. Rapport du Président
  - 13.2. Résultats financiers de la période 9 se terminant le 3 décembre 2022
  - 13.3. Liste des contrats de service égaux ou supérieurs à 25k\$ soumis à la LGCE a.18
- 14. Date de la prochaine séance régulière : 31 mars 2023**
- 15. Levée de la séance**

1- Une personne qui désire poser une question doit se présenter à la salle où se tient la séance du conseil d'administration soixante (60) minutes avant l'heure fixée pour le début d'une séance du conseil d'administration. Elle doit donner à la présidente ou à la personne qu'elle désigne, son nom et son prénom et, le cas échéant, le nom de l'organisme qu'elle représente, et indiquer l'objet de sa question. Des formulaires seront disponibles à cet effet.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE ET CONSTATATION DU QUORUM**

La présidente s'étant excusée, la vice-présidente prend le relais et préside la séance.

Le quorum ayant été constaté, la vice-présidente déclare la séance régulière du 27 janvier 2023 ouverte à 7h30.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 27 JANVIER 2022**

**RÉSOLUTION : 23.1**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 27 JANVIER 2023**

La vice-présidente dépose l'ordre du jour de la séance régulière du 27 janvier 2023 pour adoption.

**EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dûment présentée et appuyée**, le conseil d'administration du CHU Sainte-Justine adopte unanimement l'ordre du jour du 27 janvier 2023.

3. **HUIS CLOS**

[REDACTED]

3.2. **Agenda consensuel**

3.2.1. **Affaires médicales et cliniques**

3.2.1.1 **Congé de service**

[REDACTED]

**23.2 CONGÉ DE SERVICE – [REDACTED]**

[REDACTED]

3.2.1.2 Prolongation d'un congé de service

[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]

**23.3 PROLONGATION DE CONGÉ DE SERVICE - [REDACTED]**

[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]

[REDACTED]  
[REDACTED]

[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]

[REDACTED]  
[REDACTED]

[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]

3.2.1.3 Démission dans le cadre d'un contrat de transition de fin de carrière

[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]

[REDACTED]  
[REDACTED]

[REDACTED]  
[REDACTED]

[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]

[REDACTED]  
[REDACTED]

[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]  
[REDACTED]

**23.4 DÉMISSION [REDACTED] DANS LE CADRE DU CONTRAT DE TRANSITION DE FIN DE CARRIÈRE**

[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]

[REDACTED]  
[REDACTED]

[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]

[REDACTED]

### 3.2.2. Recherche et enseignement

#### 3.2.2.1 Nomination d'un membre au comité d'éthique de la recherche (CÉR)

[REDACTED]

### **23.5 NOMINATION DE MADAME MARIE-HÉLÈNE LAVIGNE AU COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE**

**ATTENDU QUE** le comité d'éthique de la recherche du CHU Sainte-Justine est composé d'hommes et de femmes, possédant les compétences suivantes:

- Au moins deux membres, dont un pédiatre, ayant des connaissances des méthodes scientifiques et des disciplines de recherche;
- Un membre hémato-oncologue;
- Un membre pharmacien;
- Un membre infirmière de recherche/coordonnateur de recherche;
- Un membre spécialisé en éthique, précisément dans un domaine approprié à l'évaluation des projets de recherche biomédicale;
- Un membre spécialisé en droit, précisément dans un domaine juridique approprié à l'évaluation des projets de recherche biomédicale, cette personne ne pouvant être le conseiller juridique de l'établissement;
- Au moins un membre de la collectivité parmi des parents ayant un enfant en âge de consulter notre établissement ou ayant utilisé les services de l'établissement. Ce membre ne doit avoir aucune affiliation professionnelle avec l'établissement ou avec l'endroit où le projet est réalisé et ne doit pas être éthicien, juriste ou scientifique. Le nombre de membres de la collectivité siégeant au comité d'éthique de la recherche sera proportionnel à la taille dudit comité;
- Un membre spécialisé en sécurité de l'information;
- Un membre spécialisé dans le domaine de la recherche en intelligence artificielle.

**ATTENDU QUE** le comité d'éthique de la recherche se rencontre en comité plénier toutes les deux semaines étant donné le nombre important de projets de recherche soumis pour évaluation;

**ATTENDU QUE** pour avoir quorum, il faut prévoir des membres suppléants pour chacune des catégories de membres du comité d'éthique de la recherche du CHU Sainte-Justine. L'ajout de membres dans les différents groupes d'expertises composant le ledit comité permet une alternance aux réunions;

**ATTENDU QUE** Madame Marie-Hélène Lavergne est infirmière coordonnatrice de recherche au CHUSJ;

**EN CONSÉQUENCE** sur proposition dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du CHU Sainte-Justine :

**NOMME** unanimement Madame Marie-Hélène Lavergne à titre de membre du comité d'éthique de la recherche dans la catégorie « infirmière de recherche/coordonnateur de recherche » et ce, pour une période de deux ans.

3.2.2.2 Recondution de mandat pour 6 mebres du comite d'éthique de la recherche (CÉR)

[REDACTED]

**23.6 RENOUELEMENT DE MANDAT DE MADAME VALANCY MIRANDA AU COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE**

**ATTENDU QUE** le comité d'éthique de la recherche du CHU Sainte-Justine est composé d'hommes et de femmes, possédant les compétences suivantes:

- Au moins deux membres, dont un pédiatre, ayant des connaissances des méthodes scientifiques et des disciplines de recherche;
- Un membre hémato-oncologue;
- Un membre pharmacien;
- Un membre infirmière de recherche/coordonnateur de recherche;
- Un membre spécialisé en éthique, précisément dans un domaine approprié à l'évaluation des projets de recherche biomédicale;
- Un membre spécialisé en droit, précisément dans un domaine juridique approprié à l'évaluation des projets de recherche biomédicale, cette personne ne pouvant être le conseiller juridique de l'établissement;
- Au moins un membre de la collectivité parmi des parents ayant un enfant en âge de consulter notre établissement ou ayant utilisé les services de l'établissement. Ce membre ne doit avoir aucune affiliation professionnelle avec l'établissement ou avec l'endroit où le projet est réalisé et ne doit pas être éthicien, juriste ou scientifique. Le nombre de membres de la collectivité siégeant au comité d'éthique de la recherche sera proportionnel à la taille dudit comité;
- Un membre spécialisé dans le domaine de la recherche en intelligence artificielle.

**ATTENDU QUE** le comité d'éthique de la recherche se rencontre en comité plénier toutes les deux semaines étant donné le nombre important de projets de recherche soumis pour évaluation;

**ATTENDU QUE** pour avoir quorum, il faut prévoir des membres pour chacune des catégories de membres du comité d'éthique de la recherche du CHU Sainte-Justine.

**ATTENDU QUE** le mandat de Madame Valancy Miranda vient à échéance le 28 janvier 2023.

**EN CONSÉQUENCE** sur proposition dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du CHU Sainte-Justine :

**RENOUVELLE** unanimement le mandat de Madame Valancy Miranda à titre de membre du comité d'éthique de la recherche dans la catégorie experts en génétique, et ce pour une période de deux ans.

---

**23.7 RENOUELLEMENT DE MANDAT DE DOCTEURE CLAUDIA AZUELOS AU COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE**

---

**ATTENDU QUE** le comité d'éthique de la recherche du CHU Sainte-Justine est composé d'hommes et de femmes, possédant les compétences suivantes:

- Au moins deux membres, dont un pédiatre, ayant des connaissances des méthodes scientifiques et des disciplines de recherche;
- Un membre hémato-oncologue;
- Un membre pharmacien;
- Un membre infirmière de recherche/coordonnateur de recherche;
- Un membre spécialisé en éthique, précisément dans un domaine approprié à l'évaluation des projets de recherche biomédicale;
- Un membre spécialisé en droit, précisément dans un domaine juridique approprié à l'évaluation des projets de recherche biomédicale, cette personne ne pouvant être le conseiller juridique de l'établissement;
- Au moins un membre de la collectivité parmi des parents ayant un enfant en âge de consulter notre établissement ou ayant utilisé les services de l'établissement. Ce membre ne doit avoir aucune affiliation professionnelle avec l'établissement ou avec l'endroit où le projet est réalisé et ne doit pas être éthicien, juriste ou scientifique. Le nombre de membres de la collectivité siégeant au comité d'éthique de la recherche sera proportionnel à la taille dudit comité;
- Un membre spécialisé dans le domaine de la recherche en intelligence artificielle.

**ATTENDU QUE** le comité d'éthique de la recherche se rencontre en comité plénier toutes les deux semaines étant donné le nombre important de projets de recherche soumis pour évaluation;

**ATTENDU QUE** pour avoir quorum, il faut prévoir des membres pour chacune des catégories de membres du comité d'éthique de la recherche du CHU Sainte-Justine.

**ATTENDU QUE** le mandat de Docteure Claudia Azuelos vient à échéance le 28 janvier 2023.

**EN CONSÉQUENCE** sur proposition dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du CHU Sainte-Justine :

**RENOUVELLE** unanimement le mandat de Docteure Claudia Azuelos à titre de membre du comité d'éthique de la recherche dans la catégorie experts en génétique, et ce pour une période de deux ans.

---

**23.8 RENOUELLEMENT DE MANDAT DE DOCTEUR NICOLAS PRUD'HOMME AU COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE**

---

**ATTENDU QUE** le comité d'éthique de la recherche du CHU Sainte-Justine est composé d'hommes et de femmes, possédant les compétences suivantes:

- Au moins deux membres, dont un pédiatre, ayant des connaissances des méthodes scientifiques et des disciplines de recherche;
- Un membre hémato-oncologue;
- Un membre pharmacien;

- Un membre infirmière de recherche/coordonnateur de recherche;
- Un membre spécialisé en éthique, précisément dans un domaine approprié à l'évaluation des projets de recherche biomédicale;
- Un membre spécialisé en droit, précisément dans un domaine juridique approprié à l'évaluation des projets de recherche biomédicale, cette personne ne pouvant être le conseiller juridique de l'établissement;
- Au moins un membre de la collectivité parmi des parents ayant un enfant en âge de consulter notre établissement ou ayant utilisé les services de l'établissement. Ce membre ne doit avoir aucune affiliation professionnelle avec l'établissement ou avec l'endroit où le projet est réalisé et ne doit pas être éthicien, juriste ou scientifique. Le nombre de membres de la collectivité siégeant au comité d'éthique de la recherche sera proportionnel à la taille dudit comité;
- Un membre spécialisé dans le domaine de la recherche en intelligence artificielle.

**ATTENDU QUE** le comité d'éthique de la recherche se rencontre en comité plénier toutes les deux semaines étant donné le nombre important de projets de recherche soumis pour évaluation;

**ATTENDU QUE** pour avoir quorum, il faut prévoir des membres pour chacune des catégories de membres du comité d'éthique de la recherche du CHU Sainte-Justine.

**ATTENDU QUE** le mandat de Docteur Nicolas Prud'homme vient à échéance le 28 janvier 2023.

**EN CONSÉQUENCE sur proposition dument présentée et appuyée**, le conseil d'administration du CHU Sainte-Justine :

**RENOUVELLE** unanimement le mandat de Docteur Nicolas Prud'homme à titre de membre du comité d'éthique de la recherche dans la catégorie hémato-oncologues, et ce pour une période de deux ans.

---

**23.9 RENOUVELLEMENT DE MANDAT DE MADAME ANIK CLOUTIER AU COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE**

---

**ATTENDU QUE** le comité d'éthique de la recherche du CHU Sainte-Justine est composé d'hommes et de femmes, possédant les compétences suivantes:

- Au moins deux membres, dont un pédiatre, ayant des connaissances des méthodes scientifiques et des disciplines de recherche;
- Un membre hémato-oncologue;
- Un membre pharmacien;
- Un membre infirmière de recherche/coordonnateur de recherche;
- Un membre spécialisé en éthique, précisément dans un domaine approprié à l'évaluation des projets de recherche biomédicale;
- Un membre spécialisé en droit, précisément dans un domaine juridique approprié à l'évaluation des projets de recherche biomédicale, cette personne ne pouvant être le conseiller juridique de l'établissement;
- Au moins un membre de la collectivité parmi des parents ayant un enfant en âge de consulter notre établissement ou ayant utilisé les services de l'établissement. Ce membre ne doit avoir aucune affiliation professionnelle avec l'établissement ou avec l'endroit où le projet est réalisé et ne doit pas être éthicien, juriste ou scientifique. Le nombre de membres de la collectivité siégeant au comité d'éthique de la recherche sera proportionnel à la taille dudit comité;

- Un membre spécialisé dans le domaine de la recherche en intelligence artificielle.

**ATTENDU QUE** le comité d'éthique de la recherche se rencontre en comité plénier toutes les deux semaines étant donné le nombre important de projets de recherche soumis pour évaluation;

**ATTENDU QUE** pour avoir quorum, il faut prévoir des membres pour chacune des catégories de membres du comité d'éthique de la recherche du CHU Sainte-Justine;

**ATTENDU QUE** le mandat de Madame Anik Cloutier vient à échéance le 28 janvier 2023.

**EN CONSÉQUENCE sur proposition dument présentée et appuyée**, le conseil d'administration du CHU Sainte-Justine :

**RENOUVELLE** unanimement le mandat de Madame Anik Cloutier à titre de membre du comité d'éthique de la recherche dans la catégorie « infirmière de recherche/coordonnateur de recherche », et ce pour une période de deux ans.

#### **23.10 RENOUVELLEMENT DE MANDAT DE DOCTEURE SOPHIE TREMBLAY AU COMITÉ DÉTHIQUE DE LA RECHERCHE**

**ATTENDU QUE** le comité d'éthique de la recherche du CHU Sainte-Justine est composé d'hommes et de femmes, possédant les compétences suivantes:

- Au moins deux membres, dont un pédiatre, ayant des connaissances des méthodes scientifiques et des disciplines de recherche;
- Un membre hémato-oncologue;
- Un membre pharmacien;
- Un membre infirmière de recherche/coordonnateur de recherche;
- Un membre spécialisé en éthique, précisément dans un domaine approprié à l'évaluation des projets de recherche biomédicale;
- Un membre spécialisé en droit, précisément dans un domaine juridique approprié à l'évaluation des projets de recherche biomédicale, cette personne ne pouvant être le conseiller juridique de l'établissement;
- Au moins un membre de la collectivité parmi des parents ayant un enfant en âge de consulter notre établissement ou ayant utilisé les services de l'établissement. Ce membre ne doit avoir aucune affiliation professionnelle avec l'établissement ou avec l'endroit où le projet est réalisé et ne doit pas être éthicien, juriste ou scientifique. Le nombre de membres de la collectivité siégeant au comité d'éthique de la recherche sera proportionnel à la taille dudit comité;
- Un membre spécialisé dans le domaine de la recherche en intelligence artificielle.

**ATTENDU QUE** le comité d'éthique de la recherche se rencontre en comité plénier toutes les deux semaines étant donné le nombre important de projets de recherche soumis pour évaluation;

**ATTENDU QUE** pour avoir quorum, il faut prévoir des membres pour chacune des catégories de membres du comité d'éthique de la recherche du CHU Sainte-Justine.

**ATTENDU QUE** le mandat de Docteur Sophie Tremblay vient à échéance le 28 janvier 2023.

**EN CONSÉQUENCE sur proposition dument présentée et appuyée**, le conseil d'administration du CHU Sainte-Justine :

**RENOUVELLE** unanimement le mandat de Docteur Sophie Tremblay à titre de membre du

comité d'éthique de la recherche dans la catégorie pédiatres, et ce pour une période de deux ans.

### **23.11 RENOUVELLEMENT DE MANDAT DE DOCTEURE ANDRÉANNE VILLENEUVE AU COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE**

**ATTENDU QUE** le comité d'éthique de la recherche du CHU Sainte-Justine est composé d'hommes et de femmes, possédant les compétences suivantes:

- Au moins deux membres, dont un pédiatre, ayant des connaissances des méthodes scientifiques et des disciplines de recherche;
- Un membre hémato-oncologue;
- Un membre pharmacien;
- Un membre infirmière de recherche/coordonnateur de recherche;
- Un membre spécialisé en éthique, précisément dans un domaine approprié à l'évaluation des projets de recherche biomédicale;
- Un membre spécialisé en droit, précisément dans un domaine juridique approprié à l'évaluation des projets de recherche biomédicale, cette personne ne pouvant être le conseiller juridique de l'établissement;
- Au moins un membre de la collectivité parmi des parents ayant un enfant en âge de consulter notre établissement ou ayant utilisé les services de l'établissement. Ce membre ne doit avoir aucune affiliation professionnelle avec l'établissement ou avec l'endroit où le projet est réalisé et ne doit pas être éthicien, juriste ou scientifique. Le nombre de membres de la collectivité siégeant au comité d'éthique de la recherche sera proportionnel à la taille dudit comité;
- Un membre spécialisé dans le domaine de la recherche en intelligence artificielle.

**ATTENDU QUE** le comité d'éthique de la recherche se rencontre en comité plénier toutes les deux semaines étant donné le nombre important de projets de recherche soumis pour évaluation;

**ATTENDU QUE** pour avoir quorum, il faut prévoir des membres pour chacune des catégories de membres du comité d'éthique de la recherche du CHU Sainte-Justine.

**ATTENDU QUE** le mandat de Docteure Andréanne Villeneuve vient à échéance le 28 janvier 2023;

**EN CONSÉQUENCE** sur proposition dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du CHU Sainte-Justine :

**RENOUVELLE** unanimement le mandat de Docteure Andréanne Villeneuve à titre de membre du comité d'éthique de la recherche dans la catégorie pédiatres, et ce pour une période de deux ans.

#### 3.2.2.3 Fin de mandat pour 2 membres du comité d'éthique de la recherche (CÉR)

[REDACTED]

23.12

[Redacted]

3.3. Affaires médicales et cliniques

[REDACTED]

3.3.2. Constitution du nouveau comité de sélection pour le poste de chef de département de psychiatrie

[REDACTED]

## 23.14 CONSTITUTION D'UN NOUVEAU COMITÉ DE SÉLECTION DE LA CHEFFERIE DE DÉPARTEMENT DE PSYCHIATRIE

**ATTENDU QUE** le CHU Sainte-Justine est un établissement public constitué par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux* notamment par l'abolition des agences régionales (*chapitre O-7.2*) ;

**ATTENDU QUE** l'article 183 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* prévoit l'obligation des établissements de préparer un plan d'organisation administrative, professionnelle et scientifique ;

**ATTENDU QUE** l'article 188 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* prévoit que le conseil d'administration nomme les chefs de département ;

**ATTENDU QUE** le CHU Sainte-Justine détient un contrat d'affiliation avec l'Université de Montréal qui précise que le conseil d'administration constitue les comités de sélection des chefs de département ;

**ATTENDU QUE** le contrat d'affiliation avec l'Université de Montréal encadre les modalités de composition et de nomination de comités de sélection des chefs de département ;

**ATTENDU QUE** le contrat d'affiliation prévoit que la présidente-directrice générale, le directeur des services professionnels, le directeur de l'enseignement et/ou le directeur de la recherche sont membres d'office du comité de sélection d'un chef de département ;

**ATTENDU QUE** chaque comité de sélection doit inclure un ou des représentants de l'Université, soit le doyen ou son représentant, ainsi que le chef du département concerné ;

**ATTENDU** la constitution du comité de sélection du chef de département de psychiatrie par le conseil d'administration du CHU Sainte-Justine lors de sa séance régulière du 29 avril 2022 par la résolution 22.103 ;

**ATTENDU QUE** l'Université de Montréal et le CHU Sainte-Justine ont convenus de mettre un terme aux travaux du comité de sélection et de procéder à la constitution d'un nouveau comité de sélection ;

**ATTENDU** la demande de la Présidente-directrice générale du CHU Sainte-Justine adressée au Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens pour désigner trois (3) représentants du CMDP afin de siéger au sein dudit comité de sélection ;

**ATTENDU QUE** la demande de la Présidente-directrice générale du CHU Sainte-Justine adressée à la faculté de médecine de l'Université de Montréal visant à nommer les représentants prévus au contrat d'affiliation avec l'Université de Montréal et la nomination des deux représentants transmise 21 décembre 2022 ;

**ATTENDU** la correspondance de la Présidente du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens en date du 16 janvier 2023 indiquant les membres désignés par le CMDP et de la résolution suivant le Comité exécutif du CMDP du 11 janvier 2023 entérinant ces désignations ;

**EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dûment présentée et appuyée**, le conseil d'administration du CHU Sainte-Justine :

**ACCEPTE** la dissolution du comité de sélection du chef de département de psychiatrie constitué par la résolution 22.103 lors de sa séance régulière du 29 avril 2022 ;

**CONSTITUE** le nouveau comité de sélection concernant la nomination du chef du Département de

psychiatrie avec les membres suivants :

**CHU Sainte-Justine :**

- Madame Caroline Barbir, présidente-directrice générale, membre d'office;
- Madame Lyne Ouellette, directrice des services multidisciplinaires, de la santé mentale et de la réadaptation en remplacement du Docteur Marc Girard, directeur des services professionnels, membre d'office;
- Docteur Jacques Michaud, directeur de la recherche, membre d'office;
- Mme Isabelle Demers, présidente-directrice générale adjointe en remplacement du Dr Benoit Carrère, directeur de l'enseignement et membre d'office;
- Docteur Jean-Yves Frappier au service de pédiatrie générale, section de l'adolescence au Département de pédiatrie à titre de président du comité de sélection ;
- Docteure Nathalie Lucas au Département de pédiatrie d'urgence, à titre de représentante du CMDP ;
- Docteure Line Leduc du Département d'obstétrique-gynécologie à titre de représentante du CMDP.

**Université de Montréal :**

- Madame Drigissa Illies, professeure adjointe de clinique au Département de psychiatrie et d'addictologie à titre de représentante du doyen;
- Madame Pascale Abadie, professeure adjointe de clinique au Département de psychiatrie et d'addictologie, à titre de représentante du directeur du département.

3.3.3. Nomination du chef du département de pédiatrie d'urgence

[Redacted text block containing multiple lines of blacked-out content]

[REDACTED]

**23.15 NOMINATION DE DOCTEUR ANTONIO D'ANGELO À TITRE DE CHEF DU DÉPARTEMENT DE PÉDIATRIE D'URGENCE**

**ATTENDU QUE** le CHU Sainte-Justine est un établissement public constitué par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux* notamment par l'abolition des agences régionales (*chapitre O-7.2*);

**ATTENDU QUE** l'article 188 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* prévoit que tout département clinique formé dans un centre hospitalier est dirigé par un chef, qui est nommé pour au plus quatre ans par le conseil d'administration après consultation :

- des médecins, dentistes et pharmaciens et, le cas échéant, des biochimistes cliniques exerçant dans le département, du directeur des services professionnels et du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens;
- dans le cas d'un centre désigné centre hospitalier universitaire, de l'université à laquelle l'établissement est affilié, selon les termes du contrat d'affiliation.

**ATTENDU QUE** le CHU Sainte-Justine détient un contrat d'affiliation avec l'Université de Montréal qui précise que le conseil d'administration constitue les comités de sélection des chefs de département;

**ATTENDU** le respect du processus de nomination du chef de Département de pédiatrie d'urgence au CHU Sainte-Justine;

**ATTENDU** le comité de sélection formé le 29 avril 2022 dont la composition a été amendée par voie de résolution le 10 juin et 23 septembre 2023, composé :

**CHU Sainte-Justine :**

- Madame Caroline Barbir, présidente-directrice générale, membre d'office;
- Docteur Marc Girard, directeur des services professionnels, membre d'office;
- Docteur Jacques Michaud, directeur de la recherche, membre d'office;
- Madame Isabelle Demers, présidente-directrice générale adjointe en remplacement de Docteur Benoit Carrières, directeur de l'enseignement, membre d'office;
- Docteure Majorie Vadnais, Département de psychiatrie, à titre de présidente du comité de sélection ;
- Docteure Geraldine Pettersen au service des soins intensifs du Département de pédiatrie, à titre de représentante du CMDP ;
- Docteure Sarah Bouchard au service de chirurgie pédiatrique du département de chirurgie, à titre de représentante du CMDP.

**Université de Montréal :**

- Madame Judy Morris, professeure agrégée, Département de médecine de famille et de médecine d'urgence, à titre de représentante du doyen de la faculté de médecine
- Madame Anne-Monique Nuyt, professeure titulaire, directrice du Département de pédiatrie, membre nommé par le conseil de faculté.

**ATTENDU QUE** le comité de sélection a débuté ses travaux le 7 novembre 2022 ;

**ATTENDU QUE** le comité a siégé à une (1) reprises, le 23 novembre 2023 ;

**ATTENDU QUE** la transmission du rapport du comité de sélection, approuvé par l'ensemble des membres du comité, au comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens et à l'Université de Montréal, recommandant unanimement la nomination de docteur Antonio D'Angelo à titre de chef du Département de pédiatrie d'urgence au CHU Sainte-Justine;

**ATTENDU QUE** lors de la réunion du comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, tenue le 11 janvier 2023, les membres ont pris connaissance de l'ensemble des éléments du rapport du président du comité de sélection et ont favorablement recommandé la nomination du docteur Antonio D'Angelo à titre de chef du Département de pédiatrie d'urgence;

**ATTENDU** la recommandation favorable à la nomination de docteur Antonio D'Angelo du comité exécutif de la faculté de médecine de l'Université de Montréal en date du 12 janvier 2023 (résolution No CEFM-23-4919).

**EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dûment présentée et appuyée**, le conseil d'administration du CHU Sainte-Justine :

**NOMME** Docteur Antonio D'Angelo à titre de chef du département de pédiatrie d'urgence pour un mandat de (4) quatre ans à compter du 27 janvier 2023 et se terminant le 27 janvier 2027.

**3.4. Gouvernance et affaires corporatives**

[REDACTED]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

3.5. Ressources humaine (*aucun sujet*)

3.6. Recherche et enseignement

[Redacted text block]

3.6.1.1 [Redacted text block]

[Redacted text]

[Redacted text]

[Redacted text]

23.16 [Redacted text]

3.7. Qualité, sécurité, performance et éthique (aucun sujet)

3.8. Affaires financières, matérielles, immobilières et informationnelles

[Redacted text block containing multiple paragraphs of obscured content]

[REDACTED]

#### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS(1) ET PRÉSENTATION

##### 4.1. Période de questions(1)

Aucune question n'a été reçue du public.

#### 5. AFFAIRES DÉCOULANT DES SÉANCES PRÉCÉDENTES

##### 5.1. Retour sur la séance régulière du conseil d'administration du 28 octobre 2022

La vice-présidente résume rapidement les décisions prises par le conseil d'administration lors de la séance régulière tenue le 28 octobre 2022.

#### 6. Rapport d'Activités

##### 6.1. Rapport de la Présidente

*Document déposé :*

*6.1 Réseau santé services sociaux - Renouvellement mandat PDG CHUSJ.pdf*

La vice-présidente félicite madame Caroline Barbir en regard du renouvellement de son mandat à titre de Présidente-directrice générale. À cet effet, la correspondance du ministère de la Santé et des Services sociaux confirmant ce renouvellement est déposée pour information.

##### 6.2. Rapport de la Présidente-Directrice générale

Mme Caroline Barbir offre ses meilleurs souhaits pour une bonne année 2023 en santé et remercie les membres pour leur implication et leur apport essentiels durant la dernière année.

Elle renseigne les membres d'un historique de 40 millions \$ reçu à la Fondation Sainte-Justine, dédié au Centre de recherche dont une partie en oncologie oncologique.

Elle poursuit en informant les membres du retour graduel à la normale des taux d'occupation et des mesures ministérielles pour soutenir la hausse d'achalandage pédiatrique.

Elle continue en félicitant Mme Champoux-Paillé qui s'est vue remettre en novembre dernier le Mérite du CIQ pour son engagement pour la profession et particulièrement pour la défense des bonnes pratiques de gouvernance et de gestion de la promotion de la diversité au sein des conseils d'administration et des hautes directions. Dre Marie-Josée Clermont qui s'est vue décerner par le Grand Prix 2021 de Transplant Québec en reconnaissance de son engagement, son humanisme et son expertise unique. Dr Patricia Garel pour sa nomination à l'ordre du Canada en reconnaissance de ses nombreuses contributions à la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent notamment en la création du programme Espace Transition.

Elle termine en soulignant la remise du prix 2022 CSCI Distinguished Scientist Award remis au Dre Caroline Quach pour sa contribution importante à de nouvelles connaissances et la reconnaissance dans son domaine comme un chef de file innovateur et engagé et finalement en mentionnant le titre de maître-instructrice en soins avancés en réanimation pédiatrique octroyé à Madame Marie-Pier Tousignant, inhalothérapeute, titre rarement consenti à un professionnel de la santé faisant de madame la première inhalothérapeute au Québec à obtenir cette certification.

## 7. AGENDA CONSENSUEL

### 7.1. Gouvernance et affaires corporatives

#### 7.1.1. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du Conseil d'administration du 28 octobre 2022

*Document déposé :*

*7.1.1 PV CA 28 octobre 2022.pdf*

---

#### **RÉSOLUTION : 22.17**

#### **Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 28 octobre 2022**

---

Le procès-verbal de la séance régulière du 28 octobre 2022 est déposé pour adoption par le conseil d'administration.

**EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dûment présentée et appuyée**, le conseil d'administration du CHU Sainte-Justine adopte unanimement le procès-verbal de la séance régulière du 28 octobre 2022.

### 7.2. Affaires financières, matérielles, immobilières et informationnelles

#### 7.2.1. **Rapport trimestriel AS-617 à la période 9 - 2021-2022**

*Documents déposés :*

*7.2.1 FS\_AS-617\_P9 2022-2023.pdf*

*7.2.1 98373\_1269-4659\_AS-617\_2022-2023\_P9\_V0\_5 timbré.pdf*

*7.2.1 Budget détaillé\_AS 617 P09-2022-2023.pdf*

*7.2.1 AS-617 Période 9 -2022-2023\_LETdeclaration\_signCBarbir.pdf*

Afin d'assurer le suivi de la situation financière 2021-2022, les établissements doivent transmettre au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) un rapport trimestriel (formulaire AS-617) aux périodes 3, 6, 9 et 12 pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022.

Le MSSS exige qu'une résolution du conseil d'administration (CA) accompagne la transmission du rapport trimestriel AS-617.

Les prévisions trimestrielles doivent inclure toutes les dépenses prévues par l'établissement, incluant celles importantes liées aux médicaments et aux coûts COVID.

---

#### **23.18 RÉSULTATS FINANCIERS DE LA PÉRIODE 9 SE TERMINANT LE 4 DÉCEMBRE 2022**

---

**ATTENDU** les obligations devant être respectées par l'établissement, découlant de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001);

**ATTENDU QUE** selon le Manuel de gestion financière publié par le MSSS, la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant : le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations;

**ATTENDU QUE** l'article 284 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) oblige le président-directeur général à présenter au CA de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre;

**ATTENDU QUE** le résultat prévu du fonds d'exploitation est conditionnel au remboursement intégral par le MSSS des coûts reliés à la COVID-19, les coûts post-COVID-19, les coûts distincts de la 5e vague, les primes d'attraction et de rétention, le coût complet des nouvelles mesures de convention collective, les coûts reliés à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation, les coûts reliés à l'augmentation des médicaments par rapport à la base de référence indexée de 2017-2018 ainsi que le financement des volumes des laboratoires Optilab;

**EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dûment présentée et appuyée**, le conseil

d'administration du CHU Sainte-Justine :

**ADOPTÉ** le rapport trimestriel de la période 9 de l'exercice financier 2022-2023 du CHU Sainte-Justine comme présenté, soit un budget de revenus de 687 218 671 \$ et un budget de dépenses de 687 192 719 \$;

**AUTORISE** la présidente-directrice générale à signer tous les documents afférents à l'exécution des présentes.

#### 7.2.2. **Demande d'autorisation d'emprunt liée aux dépenses courantes de fonctionnement**

**Documents déposés :**

*7.2.2 FS\_Demande-autorisation d'emprunt.pdf*

*7.2.2 Budget de caisse 2023-2024.pdf*

Les dépenses excédentaires liées à la COVID-19 ainsi que le solde de fonds déficitaire entraînent une énorme pression sur les liquidités de l'établissement. Pour y faire face, le CHU Sainte-Justine doit procéder à une demande d'autorisation d'emprunt auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Une résolution du conseil d'administration doit appuyer cette demande.

### **23.19 DEMANDE D'AUTORISATION D'EMPRUNT LIÉE AUX DÉPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT**

**ATTENDU QU'**un emprunt est nécessaire pour couvrir les besoins de liquidités du CHU Sainte-Justine jusqu'au 31 mars 2024;

**ATTENDU QUE** le budget de caisse prévoit un découvert bancaire variant jusqu'à 50 M\$;

**EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dûment présentée et appuyée**, le conseil d'administration du CHU Sainte-Justine :

**DEMANDE** au ministère de la Santé et des Services sociaux une autorisation d'emprunt maximale de 50 M\$, renouvelable et valide jusqu'au 31 mars 2024.

## 8. Ressources humaines

### 8.1. Comité des ressources humaines

#### 8.1.1. **Rapport de la Présidente**

**Document déposé :**

*8.1.1 RAPPORT DU CRH\_22 novembre 2022\_VF.pdf*

Mme Annie Lemieux, présente les faits saillants de l'ordre du jour de la rencontre du 22 novembre 2022 du comité des ressources humaines pour information.

## 9. Recherche et enseignement

### 9.1. Comité de recherche et d'enseignement (aucun sujet)

## 10. Affaires médicales et cliniques

### 10.1. Dépôt du rapport statistique des demandes de gardes en établissement

**Document déposé**

*10.1 FICHE GARDE EN ÉTABLISSEMENT JANVIER 2023.pdf*

Le rapport pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2022 au 31 décembre 2022 est déposé pour information.

### 10.2. Activités autorisées par les nutritionnistes découlant du règlement sur certaines activités professionnelles qui peuvent être exercées par des diététistes

**Documents déposés**

*10.2 FS-CA\_actAutorisees\_DtP\_2023-01-27.pdf*

*10.2 RES\_CECMDP.22-23.570.pdf*

Le Règlement sur certaines activités professionnelles qui peuvent être exercées par les diététistes (chapitre M-9, r. 12.0001) (« Règlement »), adopté en vertu de la Loi médicale, est en vigueur depuis le 13 septembre 2018.

Le Règlement a permis d'autoriser les diététistes-nutritionnistes à :

- Procéder au retrait définitif d'un tube d'alimentation;
- Administrer, selon une ordonnance, des médicaments ou d'autres substances, par voie orale ou entérale, sous certaines conditions et modalités;
- Prescrire les solutions d'enzymes pancréatiques, des formules nutritives et des micronutriments.

Le 28 juillet 2022 sont entrées en vigueur des modifications importantes au Règlement. Les diététistes-nutritionnistes se sont vues autorisées des activités supplémentaires soient :

- Prescrire des macronutriments;
- Prescrire des analyses de laboratoires;
- Ajuster de l'insuline et des antidiabétiques.

### **10.3. Dépôt de l'avis CECII relatif à la qualité et sécurité des soins au CHU Sainte-Justine et réponse de la direction des soins infirmiers**

#### ***Documents déposés***

*10.3 Avis CII\_Qualité et sécurité des soins au CHUSJ\_2023-01-12.pdf*

*10.3 LET\_MP Bastien et ALacroix 20230120.pdf*

*10.3 LET Réponses à l'avis du CII\_12 janv 2023.pdf*

*10.3 Réponse DSI\_Avis CII\_Qualité\_sécurité\_soins CHUSJ\_2023-01-12.pdf*

La correspondance du Conseil des infirmiers infirmières du CHU Sainte-Justine quant à la sécurité et la qualité des soins au CHU Sainte-Justine durant la période d'achalandage exceptionnelle est déposée pour information. À cet effet, madame Karine Bouchard, directrice adjointe, présente la réponse de la direction des soins infirmiers.

### **10.4. Dépôt de la correspondance du MSSS en réponse à la demande de financement pour la désignation du CHUSJ en tant que Centre d'expertise en traumatologie**

#### ***Documents déposés***

*10.4 21-FA-00459\_LET\_Désignation CHUSJ\_6janv2023.pdf*

La correspondance du ministère à l'effet de la désignation du CHU Sainte-Justine à titre de Centre d'expertise en traumatologie est déposée pour information.

## **11. Gouvernance et affaires corporatives**

### **11.1. Comité de gouvernance et d'éthique**

#### **11.1.1. Rapport de la Présidente**

##### ***Document déposé :***

*11.1.1 RAPT\_CGE\_janv2022*

Mme Louise Champoux-Paillé présente les faits saillants de l'ordre du jour de la rencontre du 19 janvier 2023 du Comité de Gouvernance et d'éthique pour information.

## **12. Qualité, sécurité, performance et éthique**

### **12.1. Rapport final Agrément Canada – séquence 4**

#### ***Documents déposés :***

*12.1 FS\_CA\_rap\_final\_agrement\_S4\_2023-01-27.pdf*

*12.1 Rapport\_agrement\_Final\_S4\_2022.pdf*

Le centre hospitalier universitaire mère-enfant Sainte-Justine (nommé « l'organisme » dans le rapport déposé) participe au programme Qmentum d'Agrément Canada. Dans le cadre de ce processus permanent d'amélioration de la qualité, une visite a eu lieu du 21 au 23 novembre 2022 (visite de la séquence 4). Ce rapport de visite repose sur l'information obtenue dans le cadre de cette visite et sur

d'autres données fournies par l'organisme.

Les résultats du processus d'agrément sont fondés sur l'information reçue de l'organisme. Agrément Canada se fie à l'exactitude des renseignements qu'il a reçus pour planifier et mener la visite d'agrément, ainsi que pour préparer le rapport de visite.

Dates de la visite d'agrément : 21 au 23 novembre 2022.

Les emplacements suivants ont été évalués pendant la visite d'agrément. Tous les emplacements et services de l'organisme sont considérés comme agréés.

- CHU Sainte-Justine (Centre de réadaptation Marie-Enfant)
- CHU Sainte-Justine (Hôpital Sainte-Justine)

Les manuels d'évaluation suivants ont été utilisés pour évaluer les programmes et les services de l'organisme pendant la visite d'agrément.

1. Déficience physique, déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme (DP, DI et TSA).

## 12.2. **Tableau de bord du CA**

**Documents déposés :**

12.2 FS\_CA\_TDB\_P9\_2023-01-27\_VF.pdf

12.2 SOMM\_TDB\_CA\_2023-01-27.pdf

12.2 TDB\_CA\_2023-01-27.pdf

Le tableau de bord de gestion équilibré permet de suivre les activités du CHU Sainte-Justine selon les 4 cadrans : Clientèle, Production, Ressources et Organisation.

Les résultats sont présentés selon les cibles fixées par le MSSS ou les membres du CHU Sainte-Justine.

Des « fiches indicateurs » sont disponibles au besoin pour connaître la définition de l'indicateur et la méthode de calcul.

## 12.3. **Comité de vigilance et de la qualité**

### 12.3.1 **Rapport de la Présidente**

**Document déposé :**

12.3.1 RAP\_CA\_presidente\_CVQ\_2023-01-27.pdf

Mme Angèle St-Jacque présente les faits saillants de l'ordre du jour de la rencontre du 8 décembre 2022 du Comité de Vigilance et de la qualité pour information.

### 12.3.2 **Dépôt du tableau de bord du comité de vigilance et de la qualité**

**Document déposé :**

12.3.2 TDB\_CVQ\_2022-11-23.pdf

Le tableau de bord du comité de vigilance et de la qualité est déposé aux membres du conseil d'administration pour information.

### 12.3.3 **Bilan sondage expérience patient-famille 2021-2022**

**Documents déposés:**

12.3.3 FS\_CA\_Bilan\_experience\_patient-famille\_2021-2022\_2023-01-27.pdf

12.3.3 Bilan\_experience\_patient-famille\_2021-2022.pdf

Offrir des services de qualité à l'ensemble des patients et leur famille est une priorité pour les personnes qui œuvrent au CHU Sainte-Justine. Un des mécanismes adoptés pour aller chercher la rétroaction est l'utilisation des sondages d'expérience patients/famille. En cours d'année 2021-2022, il a eu maintien et développement de sondage au sein de différents secteurs. Ces derniers ont pris connaissance des résultats périodiques des sondages lorsque disponibles. Plusieurs équipes ont réalisé des actions d'amélioration en cours d'année. De plus, une seconde source d'information incluse dans ce bilan porte sur les informations rapportées par les médias sociaux et les différentes plateformes.

Voici les principaux constats

- Unités de soins et cliniques :
  - Maintien des sondages dans les secteurs suivants : unité de chirurgie ; unité de médecine pédiatrique ; unité de néonatalogie, unité de psychiatrie, cliniques ambulatoires de psychiatrie et l'urgence. CRVU
  - Déploiement de nouvelles versions pour les secteurs suivants : unités des soins intensifs pédiatriques, trajectoire mère enfant, unité hémato-oncologie, unité hébergement CRME, URFI –CRME, transplantation, imagerie médicale, cliniques externes, suivi post hospitalisation et général CHUSJ.
- Médias sociaux et veille communication : la direction des communications a fait un bilan des commentaires et rétroaction de la clientèle :
  - Au cours de l'année, 13 sondages ont été créés via la plateforme VOXCO et plusieurs moyens de promotion ont été déployés. Dans l'ensemble des sondages, on dénote une hausse de répondants aux sondages, et ce particulièrement au niveau des secteurs ambulatoires. Le CRVU est le secteur qui a le plus de répondants. Les résultats du CRVU ne sont pas inclus dans les résultats globaux pour éviter une surreprésentation de ce secteur.
  - Au niveau des résultats :
    - On observe une baisse du taux d'évaluation global de l'expérience clientèle. Une baisse de 7% est observée dans les secteurs hospitalisés tandis que l'on observe une hausse de 13% en ambulatoire.
    - Les résultats au niveau des soins et services cliniques sont positifs quant à la gestion de la douleur, la propreté des lieux, la clarté des explications, la bonne communication à propos des soins entre les différents membres du personnel, explications des symptômes à surveiller, les explications des raisons d'hospitalisation/diagnostic et la prise en compte des valeurs culturelles dans les décisions de soins et traitements. On observe une amélioration de la double identification des usagers. Plusieurs variations ont été observées.
    - Les principales pistes d'amélioration qui ressortent des sondages et des suggestions des patients/familles sont dans les catégories suivantes : descriptions des effets secondaires/ utilités lors de l'administration des médicaments, délais d'attente (prise de rendez-vous CRVU, en salle d'attente), le respect de l'hygiène des mains, l'implication du patient-famille dans les décisions et attention portée aux préoccupations de parents/patients, clarté des explications et informations (plan de traitement, présentation du personnel et leur rôle, etc.), services alimentaires (prise de commande en ligne) et stationnement, l'aménagement (confort des sièges dans les salles d'attente, environnement accueillant) ainsi que l'accès aux divertissements (jeux, télévision, bibliothèque, etc.).
  - Statistique des médias sociaux et veille des communications, le type de message le plus populaire sur les médias sociaux par la clientèle concerne le partage d'information (articles ; vidéos ; témoignages). La majorité des messages reçus via courriel sont des demandes d'informations sur les conférences ou les services offerts, et ce particulièrement sur la demande de prise de rendez-vous ainsi que pour les rendez-vous existants.

#### 12.3.4 Bilan annuel alertes-rappels-avis

*Document déposé:*

*12.3.4 Bilan\_annuel\_ARA\_2021-2022.pdf*

La rétrospective et bilan annuel 2021-2022 des alertes-rappels-avis (ARA) du CHU Sainte-Justine est déposé pour information.

### 13. Affaires financières, matérielles, immobilières et informationnelles

#### 13.1. Comité de vérification

##### 13.1.1. Rapport du Président

*Document déposé :*

*13.1.1 Rapport du président janvier 2023\_vGG.pdf*

M. Guillaume Gfeller présente les faits saillants de l'ordre du jour de la rencontre du 11 janvier 2023 du Comité de vérification pour information.

#### 13.2. Résultats financiers de la période 9 se terminant le 3 décembre 2022

*Documents déposés :*

*13.2 FS\_RF P9 2022-2023.pdf*

*13.2 TB 2022-2023 - P9 – CA.pdf*

*13.2 COUTS COVID & POST-COVID CUM P9 22-23.pdf*

Au niveau des activités, les volumes observés sont plus élevés que prévu et aussi supérieurs à la période pré-pandémie, principalement à l'urgence et sur certaines unités de soins.

Le CHU Sainte-Justine (CHUSJ) enregistre un déficit cumulé après 9 périodes de 0,80 M\$. Ce résultat tient compte des coûts supplémentaires reliés à la COVID-19 pour la période du 1er avril au 31 mai et des coûts post COVID-19 pour la période du 1er juin au 3 décembre et pour lesquels les budgets ont été ajustés. Le résultat tient aussi en considération un ajustement cumulé de 3,1 M\$ en lien avec l'intégration du financement MSSS non récurrent pour les impacts de la hausse de l'indice des prix à la consommation.

La tendance observée au cours des récentes périodes s'est maintenue au niveau des heures et après 9 périodes les faits saillants sont les suivants :

- Surplus budgétaire d'heures travaillées de +21 368 (+0,5%);
- Taux l'assurance salaire à 6,11 % vs la cible à 6,61 % et au réel de l'an dernier à 6,5%;
- Les heures réelles de formation et orientation sont maintenant équilibrées avec le budget.

La zone de fragilité demeure encore les dépenses non salariales puisque malgré l'injection du budget d'IPC de l'ordre de 3,1M\$, un déficit cumulé de 2M\$ (-2,1 %) par rapport au budget est toujours présent. L'impact de l'inflation et la reprise des activités post-COVID continuent de se faire sentir dans plusieurs secteurs. La vigilance sera de mise pour le restant de l'année afin de conserver le contrôle sur nos dépenses non salariales.

Finalement, certains financements demeurent à confirmer par le MSSS. Notamment pour les dossiers suivants : compensation pour la hausse des coûts des médicaments onéreux, financement de nos volumes additionnels d'Optilab 22-23, le financement de certaines mesures post-COVID, l'écart de financement en lien avec toutes les mesures salariales font l'objet de discussions régulières avec le MSSS.

Nous continuerons les représentations auprès du MSSS dans ces dossiers en plus des autres demandes de financement à l'étude par le MSSS.

---

### **23.20 RÉSULTATS FINANCIERS DE LA PÉRIODE 9 SE TERMINANT LE 3 DÉCEMBRE 2022**

---

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 7 de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001), le conseil d'administration (CA) de l'établissement a adopté le budget de fonctionnement le 10 juin 2022;

**ATTENDU QUE** les obligations devant être respectées par l'établissement, découlant de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001);

**ATTENDU QUE** les résultats financiers sont distribués périodiquement à l'ensemble des gestionnaires;

**EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dûment présentée et appuyée,** le conseil d'administration du CHU Sainte-Justine :

**ADOpte** les résultats financiers de la période 9 se terminant le 3 décembre 2022.

**13.3. Liste des contrats de service égaux ou supérieurs à 25k\$ soumis à la LGCE a.18**

*Documents déposés :*

*13.3 FS-Contrats-services de 25k\$ et plus.pdf*

*13.3 Contrats de services de 25K\$ et +.pdf*

Tel qu'indiqué à la politique d'approvisionnement du CHU Sainte-Justine au point 6.3.5 : « En période d'application des mesures de contrôles conformément à la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs (LGCE), le comité de vérification du conseil d'administration examine la liste de tous contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, avant de le déposer en point d'information lors de la première réunion du Conseil d'administration qui suit la date de la conclusion de chaque contrat. » LGCE a.18.

**14 DIVERS** (*aucun sujet*)

**15 DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE RÉGULIÈRE**

La prochaine séance régulière du conseil d'administration aura lieu le 31 mars 2023

**16 LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente du Conseil d'administration déclare la séance levée à 10h30.

La vice-présidente,



Louise Champoux-Paillé

La secrétaire et présidente-directrice générale,



Caroline Barbir